

## CONSEIL GENERAL

**Séance du 17 octobre 2011**

### **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

#### **Avenant à la convention d'expérimentation de la gestion des crédits d'entretien et de restauration des monuments historiques**

**Résumé :** Une convention d'expérimentation a permis au Département du Lot de gérer, entre 2007 et 2010, les crédits consacrés par l'État à la restauration des monuments historiques. Pour permettre le financement de la programmation 2011, il est proposé la prolongation de cette convention pour une durée d'un an.

Le Département du Lot est la seule collectivité en France à avoir été retenue pour expérimenter entre 2007 et 2010 une gestion décentralisée des crédits consacrés par l'État à la restauration des monuments historiques.

Un bilan quantitatif et qualitatif de cette expérimentation a été présenté au Conseil général lors de sa réunion des 4 et 5 février 2010.

Les grandes lignes de ce bilan sont les suivantes.

#### Sur le plan quantitatif :

- ✓ l'intégralité des crédits contractualisés a été affectée,
- ✓ les petites collectivités ont été soutenues de manière plus significative (le montant cumulé des aides publiques pouvant atteindre 90 % du coût des travaux pour les communes de moins de 500 habitants),
- ✓ une meilleure prise en compte des opérations d'entretien des immeubles et des restaurations d'objets mobiliers a permis le financement d'un nombre important de projets (75 à 90 opérations par an),
- ✓ l'accroissement du nombre de chantiers financés a été bénéfique aux maîtres d'ouvrage publics et privés, aux entreprises de restauration et aux métiers d'art.

#### Sur le plan qualitatif :

- ✓ les programmations ont été élaborées collégialement au sein d'un comité constitué de représentants de l'État et du Département ; ce comité a pleinement joué son rôle, a travaillé dans un climat serein, les prises de décision étant validées par l'ensemble des intervenants et la gouvernance parfaitement partagée,

- ✓ l'établissement d'un fichier sanitaire commun à l'ensemble des partenaires a permis d'identifier les urgences, les besoins à long terme et la volonté des propriétaires,
- ✓ de nouvelles thématiques fortes ont été dégagées : conservation des peintures murales, restauration des vitraux, mise en sécurité des objets d'art contre le vol, sauvegarde du patrimoine archéologique en particulier mégalithique,
- ✓ le montage des opérations a été grandement facilité pour les porteurs de projets par la mise place d'un guichet unique, synonyme de proximité et de simplicité.

Ce bilan très positif a naturellement conduit le Conseil général à solliciter pour 2011 et les années suivantes la prolongation du dispositif mis en œuvre en 2007.

J'ai personnellement demandé audience auprès du ministre de la Culture et de la Communication pour lui exposer dans le détail les retombées positives de l'expérimentation et tous les avantages qu'il y aurait à prolonger la délégation de la gestion de ces crédits au Département.

Monsieur Frédéric Mitterrand m'a reçu le 1<sup>er</sup> mars 2011

Cet entretien a été très constructif. J'y étais accompagné notamment par M. le préfet du Lot et par M. le directeur régional des Affaires culturelles. Tous deux ont contribué activement au succès de cette rencontre.

Sur la base des conclusions de cette réunion, un nouveau projet de convention pluriannuelle de partenariat a été élaboré en collaboration avec les services de l'État.

Dans l'attente de l'agrément officiel de ce projet par le ministère de la Culture et de la Communication, la signature d'un avenant à la convention d'expérimentation est proposée, qui permettrait de reporter d'un an son échéance.

Le projet d'avenant, repris en annexe au présent rapport, prolonge les effets de la convention d'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2011 et confirme, pour cette année supplémentaire, l'ensemble des dispositifs partenariaux.

Les engagements financiers des deux partenaires seraient fixés pour 2011 à 550 000 € pour l'État et 300 000 € pour le Département.

Ils sont identiques à ceux des années précédentes et conformes, pour ce qui concerne le Conseil général, à la décision qu'il a prise dans le cadre du vote de son budget primitif.

Je propose donc la signature de cet avenant à la convention d'expérimentation, tout en précisant que l'objectif demeure de finaliser avec l'État, pour 2012 et les années suivantes, un nouvel engagement pluriannuel sur la base des acquis de la convention d'expérimentation.



Je vous prie de bien vouloir délibérer sur la proposition suivante :

- m'autoriser à signer l'avenant ci-joint à la convention d'expérimentation de la gestion des crédits d'entretien et de restauration des monuments historiques n'appartenant pas à l'État.

Gérard MIQUEL